



Département des institutions
et du territoire

Bureau de la Durabilité (BuD)

Place du Château 1
1014 Lausanne

Aux Municipalités vaudoises

Lausanne, le 15 septembre 2021

Soutiens aux démarches communales en faveur du climat et de la durabilité

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Les Communes sont des acteurs clés en matière de climat et de durabilité. De par leur proximité avec la population et leurs compétences dans des domaines cruciaux, elles sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs en la matière. Pourtant, si la durabilité est sur toutes les lèvres, c'est aussi un vaste sujet et il n'est pas toujours évident de savoir *comment* et *par où* commencer.



Dans une courte vidéo la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard présente l'engagement du Canton envers les communes pour la durabilité (vd.ch/agenda2030 ; p.44).

Pour la visionner cliquez sur l'image ou allez sur vd.ch/videos-agenda2030

Pour cette nouvelle législature communale, le Canton renforce donc ses soutiens pour vous accompagner dans vos projets au moyen d'un programme de soutien novateur composé de :

- Un [portail 'Communes durables'](http://vd.ch/communes-durables) (vd.ch/communes-durables), qui facilite l'accès aux prestations cantonales en lien avec la durabilité ;
- Un [panorama des subventions](#) cantonales disponibles pour les communes en matière de durabilité ;

- Des outils pratiques mis à disposition gratuitement de l'ensemble des communes vaudoises :
 - o Un [modèle](#) de plan climat
 - o Un [catalogue](#) de fiches d'actions
 - o Des [profils](#) énergétique et climatique
- L'engagement d'une [personne-ressource](#) pour vous orienter et vous conseiller ;
- Une [nouvelle subvention](#) pour la réalisation d'un [Plan énergie et climat communal \(PECC\)](#), principalement destinée aux communes sans personnel dédié à ces questions. En parallèle, la subvention pour les [communes Cité de l'Énergie](#) est renforcée ;
- Des formations et des [échanges réguliers](#) et renforcés pour développer les partenariats.

Les demandes de subventions pour appuyer la réalisation d'un PECC peuvent être adressées dès ce jour au moyen du [formulaire de subvention](#) en ligne disponible sur vd.ch/pecc.

En restant à disposition pour tout complément, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous présentons, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Le Bureau de la durabilité
de l'Etat de Vaud